

26 juin 1935

*Silence ! Silence ! Silence !*  
**Les comptes de la Compagnie des Eaux**  
**Les accusations qui restent**

Nous accusons la Compagnie des Eaux de Beyrouth d'avoir, en septembre 1926, quintuplé son capital social, en le portant de 200.000 livres syriennes papier à 200.000 livres or.

Nous répétons que cette opération relève de l'alchimie : que le droit ne peut la connaître que pour la condamner ; qu'elle constitue du point de vue comptable un tour d'adresse, et du point de vue légal, un coup de force.

Nous affirmons que la société ne peut se retrancher derrière aucune excuse valable ; que son capital d'avant-guerre était connu et s'élevait à 4 millions de francs ; qu'il est aujourd'hui de 20 millions – après avoir figuré dans les bilans, avant 1926, pour la somme de 200.000 livres syriennes.

§§§

Nous accusons également la Compagnie des Eaux d'avoir, en 1929, tenté de frustrer la Municipalité de sa part dans les bénéfices de l'exploitation. Nous avons dit et redisons que la tentative a consisté, pour la Compagnie des Eaux, à proposer à la Municipalité 57 livres et 35 piastres, - alors qu'elle lui reconnaissait quelques mois plus tard, sous la menace et la contrainte, 35.000 livres.

Nous ajoutons que cette rectification ne donne pas encore satisfaction au Trésor : que les 35.000 livres sont en effet présentés comme étant l'accumulation du tiers des bénéfices pendant plusieurs années et jusqu'en 1929 ; mais que depuis lors et grâce à cette première alerte officielle la quote part annuelle de la Municipalité est « ajustée » à près de 30.000 livres.

Qu'on nous permette dans ces conditions de suspecter l'exactitude de ces derniers chiffres eux-mêmes, - et de considérer que la Compagnie n'a pas renoncé à ses étranges procédés de comptabilisation, mais qu'elle s'est seulement résignée à « *jeter du lest* ».

§§§

Voilà donc au moins deux accusations nettes, circonstanciées, chiffrées.

Nous les portons, les écrivons et les récrivons depuis plusieurs jours. Avec toute l'opinion, nous attendons des explications. Mais nous savons quant à nous qu'elles ne viendront pas. Et c'est dommage.

Car elle mériterait d'être tracée en caractères de feu et encadrée, la mise au point qui nous affirmerait que 200.000 livres syriennes avant 1926 font un million de livres syriennes après 1926, - et qu'au cours de l'année 1929, 57 livres et des piastres valaient 35.000 livres.

§§§

Mais si la Compagnie des Eaux croit pouvoir nous faire avaler ça : que par le silence, encore du silence et toujours du silence, ses comptes seront sauvés, - enlevons-lui vivement ses douces illusions.

Nous nous adressons ici directement au Compte de Martel.

Et nous lui disons :

Les irrégularités que nous dénonçons, Monsieur le Haut-Commissaire, sont, de plusieurs années. Antérieures à votre arrivée dans ce pays. Elles persistent encore, au moins dans leurs conséquences. Il est de notre devoir de vous les soumettre, et nous ne pensons pas qu'il soit utile d'insister sur leur gravité, ni sur le préjudice matériel et moral qui en résulte pour la ville et le pays.

Nous sommes aux prises avec une société qui hier encore nous faisait payer l'eau plus cher que le champagne, et qui aujourd'hui continue à soutenir qu'une livre syrienne pour elle, en vaut cinq et même (on l'a vue en 1929) soixante-dix, pour nous.

Il a suffi que vous interveniez une première fois, pour opérer immédiatement une importante réduction sur les tarifs de l'eau.

Restent aujourd'hui les irrégularités comptables, les graves et grossières irrégularités, dont celles que nous indiquons déjà, donnent une première idée. Nous savons bien Monsieur le Haut-Commissaire que vous ne les tolérerez pas.

Ce n'est pas la Compagnie des Eaux qui pourrait prétendre écarter votre arbitrage, - puisqu'elle s'est toujours retranchée derrière l'autorité du Haut-Commissariat (quand elle croyait que cette autorité ne lui serait pas défavorable) pour tenter de défendre ou de justifier ses comptes.

Aujourd'hui toute une ville met son espoir dans votre intervention.